

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTILLON/PUJOLS
N°DE_2022_90**

Le 09 novembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux et le neuf novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castillon-Pujols, régulièrement convoqué, s'est réuni à CASTILLON-LA-BATAILLE, sous la présidence de Monsieur le Président, Jacques BREILLAT.

Date de convocation : 27/10/2022

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 45

Nombre de suffrages exprimés : pour : 44, contre : 2, abstention : 0

Procurations : GEROMIN Michel par PAULETTO Patrice

Présents : BREILLAT Jacques, DELONGEAS Jean-Claude, POIVERT Liliane, FALGUEYRET François, FAURE Marie-Christine, MOMBOUCHER Ghislaine, DUDON Bernard, BLANC Thierry, PAULETTO Patrice, NOMPEIX Claude, QUEBEC Pascale, NICOINE Eric, MAUGEY Serge, BRIMALDI Philippe, DUCOUSSO Jean-Claude, ESCALIER Fernand, JOST Florence, JOUANNO Christine, LAFAGE Sylvie, ANGELY Jacques, BOURDIER Christian, DUVAL Viviane, PAQUIER Didier, FROMENTIER Jacky, LAMOUREUX Bernard, LAVIGNAC Marie-Claude, DELFAUT Jean-Claude, CIRA Gilles, COUTAREL Patrick, NEBOUT Janine, CONDOT Delphine, VIANDON Raymond, LABRO Pascal, THIBEAU Daniel, AMBLEVERT David, GAUTHIER Bernard, CHANTEGREL Geneviève, FAURE Charles, VARLIETTE Joëlle, DE MIRAS Gérard, HARDY Robert, GAUTHIER Pierre, BOUCHON Bernard, ZARIOUH Nadia, QUEBEC Christophe.

Excusés : RAYNAUD François

Objet : Election du Président

Le Conseil Communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires par commune ;

Vu les articles L.5211-2, L.5211-6, L.2122-7 et suivants du CGCT ;

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection du Président de la Communauté de la Communauté de Communes Castillon-Pujols tels que fixés dans au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

DECIDE

- De proclamer **Monsieur Jacques BREILLAT** Président de la Communauté de Communes Castillon-Pujols et le déclare installé.

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTILLON/PUJOLS**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Président

Jacques BREILLAT



Pour copie conforme

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTILLON/PUJOLS
N°DE_2022_91**

Le 09 novembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux et le neuf novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castillon-Pujols, régulièrement convoqué, s'est réuni à CASTILLON-LA-BATAILLE, sous la présidence de Monsieur le Président, Jacques BREILLAT.

Date de convocation : 27/10/2022

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 45

Nombre de suffrages exprimés : pour : 42, contre : 2, abstention : 2

Procurations : GEROMIN Michel par PAULETTO Patrice

Présents : BREILLAT Jacques, DELONGEAS Jean-Claude, POIVERT Liliane, FALGUEYRET François, FAURE Marie-Christine, MOMBOUCHER Ghislaine, DUDON Bernard, BLANC Thierry, PAULETTO Patrice, NOMPEIX Claude, QUEBEC Pascale, NICOINE Eric, MAUGEY Serge, BRIMALDI Philippe, DUCOUSSO Jean-Claude, ESCALIER Fernand, JOST Florence, JOUANNO Christine, LAFAGE Sylvie, ANGELY Jacques, BOURDIER Christian, DUVAL Viviane, PAQUIER Didier, FROMENTIER Jacky, LAMOUREUX Bernard, LAVIGNAC Marie-Claude, DELFAUT Jean-Claude, CIRA Gilles, COUTAREL Patrick, NEBOUT Janine, CONDOT Delphine, VIANDON Raymond, LABRO Pascal, THIBEAU Daniel, AMBLEVERT David, GAUTHIER Bernard, CHANTEGREL Geneviève, FAURE Charles, VARLIETTE Joëlle, DE MIRAS Gérard, HARDY Robert, GAUTHIER Pierre, BOUCHON Bernard, ZARIOUH Nadia, QUEBEC Christophe.

Excusés : RAYNAUD François

Objet : Détermination du nombre de vice-présidents

Le Conseil Communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

Considérant que le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % (arrondi à l'entier supérieur) de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ; soit $46 \times 20\% = 9.2$, soit 10.

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % (arrondi à l'entier inférieur) de son propre effectif et le nombre de quinze ; soit $46 \times 30\% = 13.8$, soit 13.

DÉCIDE

- De fixer le nombre de Vice-Présidents à 9.

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTILLON/PUJOLS**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Président

Jacques BREILLAT



Pour copie conforme

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTILLON/PUJOLS
N°DE_2022_92**

Le 09 novembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux et le neuf novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castillon-Pujols, régulièrement convoqué, s'est réuni à CASTILLON-LA-BATAILLE, sous la présidence de Monsieur le Président, Jacques BREILLAT.

Date de convocation : 27/10/2022

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 45

Nombre de suffrages exprimés : pour : 42, contre : 0, abstention : 4

Procurations : GEROMIN Michel par PAULETTO Patrice

Présents : BREILLAT Jacques, DELONGEAS Jean-Claude, POIVERT Liliane, FALGUEYRET François, FAURE Marie-Christine, MOMBOUCHER Ghislaine, DUDON Bernard, BLANC Thierry, PAULETTO Patrice, NOMPEIX Claude, QUEBEC Pascale, NICOINE Eric, MAUGEY Serge, BRIMALDI Philippe, DUCOUSSO Jean-Claude, ESCALIER Fernand, JOST Florence, JOUANNO Christine, LAFAGE Sylvie, ANGELY Jacques, BOURDIER Christian, DUVAL Viviane, PAQUIER Didier, FROMENTIER Jacky, LAMOUREUX Bernard, LAVIGNAC Marie-Claude, DELFAUT Jean-Claude, CIRA Gilles, COUTAREL Patrick, NEBOUT Janine, CONDOT Delphine, VIANDON Raymond, LABRO Pascal, THIBEAU Daniel, AMBLEVERT David, GAUTHIER Bernard, CHANTEGREL Geneviève, FAURE Charles, VARLIETTE Joëlle, DE MIRAS Gérard, HARDY Robert, GAUTHIER Pierre, BOUCHON Bernard, ZARIOUH Nadia, QUEBEC Christophe.

Excusés : RAYNAUD François

Objet : Election du 1er Vice-Président

Le Conseil Communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des Vice-Présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les Vice-Présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

DÉCIDE

- De proclamer **Monsieur Patrick COUTAREL**, conseiller communautaire, élu 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Castillon-Pujols en charge du **Développement Economique** et le déclare installé.

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTILLON/PUJOLS**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Président

Jacques BREILLAT



Pour copie conforme

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTILLON/PUJOLS
N°DE_2022_93**

Le 09 novembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux et le neuf novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castillon-Pujols, régulièrement convoqué, s'est réuni à CASTILLON-LA-BATAILLE, sous la présidence de Monsieur le Président, Jacques BREILLAT.

Date de convocation : 27/10/2022

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 45

Nombre de suffrages exprimés : pour : 39, contre : 1, abstention : 6

Procurations : GEROMIN Michel par PAULETTO Patrice

Présents : BREILLAT Jacques, DELONGEAS Jean-Claude, POIVERT Liliane, FALGUEYRET François, FAURE Marie-Christine, MOMBOUCHER Ghislaine, DUDON Bernard, BLANC Thierry, PAULETTO Patrice, NOMPEIX Claude, QUEBEC Pascale, NICOINE Eric, MAUGEY Serge, BRIMALDI Philippe, DUCOUSSO Jean-Claude, ESCALIER Fernand, JOST Florence, JOUANNO Christine, LAFAGE Sylvie, ANGELY Jacques, BOURDIER Christian, DUVAL Viviane, PAQUIER Didier, FROMENTIER Jacky, LAMOUREUX Bernard, LAVIGNAC Marie-Claude, DELFAUT Jean-Claude, CIRA Gilles, COUTAREL Patrick, NEBOUT Janine, CONDOT Delphine, VIANDON Raymond, LABRO Pascal, THIBEAU Daniel, AMBLEVERT David, GAUTHIER Bernard, CHANTEGREL Geneviève, FAURE Charles, VARLIETTE Joëlle, DE MIRAS Gérard, HARDY Robert, GAUTHIER Pierre, BOUCHON Bernard, ZARIOUH Nadia, QUEBEC Christophe.

Excusés : RAYNAUD François

Objet : Election du 2ème Vice-Président

Le Conseil Communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des Vice-Présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les Vice-Présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

DÉCIDE

- De proclamer **Madame Liliane POIVERT**, conseillère communautaire, élue 2ème Vice-Présidente de la Communauté de Communes Castillon-Pujols en charge de l'**Habitat-Cadre de Vie** et la déclare installée.

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTILLON/PUJOLS**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Président

Jacques BREILLAT



Pour copie conforme

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTILLON/PUJOLS
N°DE_2022_94**

Le 09 novembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux et le neuf novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castillon-Pujols, régulièrement convoqué, s'est réuni à CASTILLON-LA-BATAILLE, sous la présidence de Monsieur le Président, Jacques BREILLAT.

Date de convocation : 27/10/2022

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 45

Nombre de suffrages exprimés : pour : 40, contre : 2, abstention : 4

Procurations : GEROMIN Michel par PAULETTO Patrice

Présents : BREILLAT Jacques, DELONGEAS Jean-Claude, POIVERT Liliane, FALGUEYRET François, FAURE Marie-Christine, MOMBOUCHER Ghislaine, DUDON Bernard, BLANC Thierry, PAULETTO Patrice, NOMPEIX Claude, QUEBEC Pascale, NICOINE Eric, MAUGEY Serge, BRIMALDI Philippe, DUCOUSSO Jean-Claude, ESCALIER Fernand, JOST Florence, JOUANNO Christine, LAFAGE Sylvie, ANGELY Jacques, BOURDIER Christian, DUVAL Viviane, PAQUIER Didier, FROMENTIER Jacky, LAMOUREUX Bernard, LAVIGNAC Marie-Claude, DELFAUT Jean-Claude, CIRA Gilles, COUTAREL Patrick, NEBOUT Janine, CONDOT Delphine, VIANDON Raymond, LABRO Pascal, THIBEAU Daniel, AMBLEVERT David, GAUTHIER Bernard, CHANTEGREL Geneviève, FAURE Charles, VARLIETTE Joëlle, DE MIRAS Gérard, HARDY Robert, GAUTHIER Pierre, BOUCHON Bernard, ZARIOUH Nadia, QUEBEC Christophe.

Excusés : RAYNAUD François

Objet : Election du 3ème Vice-Président

Le Conseil Communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des Vice-Présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les Vice-Présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

DÉCIDE

- De proclamer **Monsieur Jean-Claude DELONGEAS**, conseiller communautaire, élu 3ème Vice-Président de la Communauté de Communes Castillon-Pujols en charge **des Finances** et le déclare installé.

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTILLON/PUJOLS**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Président

Jacques BREILLAT



Pour copie conforme



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTILLON/PUJOLS
N°DE_2022_95**

Le 09 novembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux et le neuf novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castillon-Pujols, régulièrement convoqué, s'est réuni à CASTILLON-LA-BATAILLE, sous la présidence de Monsieur le Président, Jacques BREILLAT.

Date de convocation : 27/10/2022

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 45

Nombre de suffrages exprimés : pour : 42, contre : 2, abstention : 2

Procurations : GEROMIN Michel par PAULETTO Patrice

Présents : BREILLAT Jacques, DELONGEAS Jean-Claude, POIVERT Liliane, FALGUEYRET François, FAURE Marie-Christine, MOMBOUCHER Ghislaine, DUDON Bernard, BLANC Thierry, PAULETTO Patrice, NOMPEIX Claude, QUEBEC Pascale, NICOINE Eric, MAUGEY Serge, BRIMALDI Philippe, DUCOUSSO Jean-Claude, ESCALIER Fernand, JOST Florence, JOUANNO Christine, LAFAGE Sylvie, ANGELY Jacques, BOURDIER Christian, DUVAL Viviane, PAQUIER Didier, FROMENTIER Jacky, LAMOUREUX Bernard, LAVIGNAC Marie-Claude, DELFAUT Jean-Claude, CIRA Gilles, COUTAREL Patrick, NEBOUT Janine, CONDOT Delphine, VIANDON Raymond, LABRO Pascal, THIBEAU Daniel, AMBLEVERT David, GAUTHIER Bernard, CHANTEGREL Geneviève, FAURE Charles, VARLIETTE Joëlle, DE MIRAS Gérard, HARDY Robert, GAUTHIER Pierre, BOUCHON Bernard, ZARIOUH Nadia, QUEBEC Christophe.

Excusés : RAYNAUD François

Objet : Election du 4ème Vice-Président

Le Conseil Communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des Vice-Présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les Vice-Présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

DÉCIDE

- De proclamer **Madame Marie-Christine FAURE**, conseillère communautaire, élue 4ème Vice-Présidente de la Communauté de Communes Castillon-Pujols en charge de la **Petite-enfance-Enfance-Jeunesse** et la déclare installée.

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTILLON/PUJOLS**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Président

Jacques BREILLAT



Pour copie conforme

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTILLON/PUJOLS
N°DE_2022_96**

Le 09 novembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux et le neuf novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castillon-Pujols, régulièrement convoqué, s'est réuni à CASTILLON-LA-BATAILLE, sous la présidence de Monsieur le Président, Jacques BREILLAT.

Date de convocation : 27/10/2022

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 45

Nombre de suffrages exprimés : pour : 37, contre : 3, abstention : 6

Procurations : GEROMIN Michel par PAULETTO Patrice

Présents : BREILLAT Jacques, DELONGEAS Jean-Claude, POIVERT Liliane, FALGUEYRET François, FAURE Marie-Christine, MOMBOUCHER Ghislaine, DUDON Bernard, BLANC Thierry, PAULETTO Patrice, NOMPEIX Claude, QUEBEC Pascale, NICOINE Eric, MAUGEY Serge, BRIMALDI Philippe, DUCOUSSO Jean-Claude, ESCALIER Fernand, JOST Florence, JOUANNO Christine, LAFAGE Sylvie, ANGELY Jacques, BOURDIER Christian, DUVAL Viviane, PAQUIER Didier, FROMENTIER Jacky, LAMOUREUX Bernard, LAVIGNAC Marie-Claude, DELFAUT Jean-Claude, CIRA Gilles, COUTAREL Patrick, NEBOUT Janine, CONDOT Delphine, VIANDON Raymond, LABRO Pascal, THIBEAU Daniel, AMBLEVERT David, GAUTHIER Bernard, CHANTEGREL Geneviève, FAURE Charles, VARLIETTE Joëlle, DE MIRAS Gérard, HARDY Robert, GAUTHIER Pierre, BOUCHON Bernard, ZARIOUH Nadia, QUEBEC Christophe.

Excusés : RAYNAUD François

Objet : Election du 5ème Vice-Président

Le conseil Communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

DÉCIDE

- De proclamer **Monsieur Bernard DUDON**, conseiller communautaire, élu 5ème Vice-Président de la Communauté de Communes Castillon-Pujols en charge du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** et le déclare installé.

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTILLON/PUJOLS**

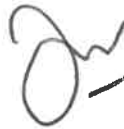
Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Président

Jacques BREILLAT



Pour copie conforme

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTILLON/PUJOLS
N°DE_2022_97**

Le 09 novembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux et le neuf novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castillon-Pujols, régulièrement convoqué, s'est réuni à CASTILLON-LA-BATAILLE, sous la présidence de Monsieur le Président, Jacques BREILLAT.

Date de convocation : 27/10/2022

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 45

Nombre de suffrages exprimés : pour : 42, contre : 2, abstention : 2

Procurations : GEROMIN Michel par PAULETTO Patrice

Présents : BREILLAT Jacques, DELONGEAS Jean-Claude, POIVERT Liliane, FALGUEYRET François, FAURE Marie-Christine, MOMBOUCHER Ghislaine, DUDON Bernard, BLANC Thierry, PAULETTO Patrice, NOMPEIX Claude, QUEBEC Pascale, NICOINE Eric, MAUGEY Serge, BRIMALDI Philippe, DUCOUSSO Jean-Claude, ESCALIER Fernand, JOST Florence, JOUANNO Christine, LAFAGE Sylvie, ANGELY Jacques, BOURDIER Christian, DUVAL Viviane, PAQUIER Didier, FROMENTIER Jacky, LAMOUREUX Bernard, LAVIGNAC Marie-Claude, DELFAUT Jean-Claude, CIRA Gilles, COUTAREL Patrick, NEBOUT Janine, CONDOT Delphine, VIANDON Raymond, LABRO Pascal, THIBEAU Daniel, AMBLEVERT David, GAUTHIER Bernard, CHANTEGREL Geneviève, FAURE Charles, VARLIETTE Joëlle, DE MIRAS Gérard, HARDY Robert, GAUTHIER Pierre, BOUCHON Bernard, ZARIOUH Nadia, QUEBEC Christophe.

Excusés : RAYNAUD François

Objet : Election du 6ème Vice-Président

Le Conseil Communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des Vice-Présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les Vice-Présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

DÉCIDE

- De proclamer **Madame Delphine CONDOT**, conseillère communautaire, élue 6ème Vice-Présidente de la Communauté de Communes Castillon-Pujols en charge de la **Communication-Médiathèques-Grands Evènements** et la déclare installée.

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTILLON/PUJOLS**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Président

Jacques BREILLAT



Pour copie conforme



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTILLON/PUJOLS
N°DE_2022_98**

Le 09 novembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux et le neuf novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castillon-Pujols, régulièrement convoqué, s'est réuni à CASTILLON-LA-BATAILLE, sous la présidence de Monsieur le Président, Jacques BREILLAT.

Date de convocation : 27/10/2022

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 45

Nombre de suffrages exprimés : pour : 37, contre : 3, abstention : 6

Procurations : GEROMIN Michel par PAULETTO Patrice

Présents : BREILLAT Jacques, DELONGEAS Jean-Claude, POIVERT Liliane, FALGUEYRET François, FAURE Marie-Christine, MOMBOUCHER Ghislaine, DUDON Bernard, BLANC Thierry, PAULETTO Patrice, NOMPEIX Claude, QUEBEC Pascale, NICOINE Eric, MAUGEY Serge, BRIMALDI Philippe, DUCOUSSO Jean-Claude, ESCALIER Fernand, JOST Florence, JOUANNO Christine, LAFAGE Sylvie, ANGELY Jacques, BOURDIER Christian, DUVAL Viviane, PAQUIER Didier, FROMENTIER Jacky, LAMOUREUX Bernard, LAVIGNAC Marie-Claude, DELFAUT Jean-Claude, CIRA Gilles, COUTAREL Patrick, NEBOUT Janine, CONDOT Delphine, VIANDON Raymond, LABRO Pascal, THIBEAU Daniel, AMBLEVERT David, GAUTHIER Bernard, CHANTEGREL Geneviève, FAURE Charles, VARLIETTE Joëlle, DE MIRAS Gérard, HARDY Robert, GAUTHIER Pierre, BOUCHON Bernard, ZARIOUH Nadia, QUEBEC Christophe.

Excusés : RAYNAUD François

Objet : Election du 7ème Vice-Président

Le conseil Communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

DÉCIDE

De proclamer **Monsieur Thierry BLANC**, conseiller communautaire, élu 7ème Vice-Président de la Communauté de Communes Castillon-Pujols en charge du **Développement Durable-Transition Ecologique-Projet Alimentaire Territorial** et le déclare installé

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTILLON/PUJOLS**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Président

Jacques BREILLAT



Pour copie conforme



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTILLON/PUJOLS
N°DE_2022_99**

Le 09 novembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux et le neuf novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castillon-Pujols, régulièrement convoqué, s'est réuni à CASTILLON-LA-BATAILLE, sous la présidence de Monsieur le Président, Jacques BREILLAT.

Date de convocation : 27/10/2022

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 45

Nombre de suffrages exprimés : pour : 42, contre : 1, abstention : 3

Procurations : GEROMIN Michel par PAULETTO Patrice

Présents : BREILLAT Jacques, DELONGEAS Jean-Claude, POIVERT Liliane, FALGUEYRET François, FAURE Marie-Christine, MOMBOUCHER Ghislaine, DUDON Bernard, BLANC Thierry, PAULETTO Patrice, NOMPEIX Claude, QUEBEC Pascale, NICOINE Eric, MAUGEY Serge, BRIMALDI Philippe, DUCOUSSO Jean-Claude, ESCALIER Fernand, JOST Florence, JOUANNO Christine, LAFAGE Sylvie, ANGELY Jacques, BOURDIER Christian, DUVAL Viviane, PAQUIER Didier, FROMENTIER Jacky, LAMOUREUX Bernard, LAVIGNAC Marie-Claude, DELFAUT Jean-Claude, CIRA Gilles, COUTAREL Patrick, NEBOUT Janine, CONDOT Delphine, VIANDON Raymond, LABRO Pascal, THIBEAU Daniel, AMBLEVERT David, GAUTHIER Bernard, CHANTEGREL Geneviève, FAURE Charles, VARLIETTE Joëlle, DE MIRAS Gérard, HARDY Robert, GAUTHIER Pierre, BOUCHON Bernard, ZARIOUH Nadia, QUEBEC Christophe.

Excusés : RAYNAUD François

Objet : Election du 8ème Vice-Président

Le Conseil Communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des Vice-Présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les Vice-Présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

DÉCIDE

- De proclamer **Madame Ghislaine MOMBOUCHER**, conseillère communautaire, élue 8ème Vice-Présidente de la Communauté de Communes Castillon-Pujols en charge des **Solidarités-France Services** et la déclare installée.

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTILLON/PUJOLS**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Président

Jacques BREILLAT



Pour copie conforme



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTILLON/PUJOLS
N°DE_2022_100**

Le 09 novembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux et le neuf novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castillon-Pujols, régulièrement convoqué, s'est réuni à CASTILLON-LA-BATAILLE, sous la présidence de Monsieur le Président, Jacques BREILLAT.

Date de convocation : 27/10/2022

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 45

Nombre de suffrages exprimés : pour : 39, contre : 0, abstention : 7

Procurations : GEROMIN Michel par PAULETTO Patrice

Présents : BREILLAT Jacques, DELONGEAS Jean-Claude, POIVERT Liliane, FALGUEYRET François, FAURE Marie-Christine, MOMBOUCHER Ghislaine, DUDON Bernard, BLANC Thierry, PAULETTO Patrice, NOMPEIX Claude, QUEBEC Pascale, NICOINE Eric, MAUGEY Serge, BRIMALDI Philippe, DUCOUSSO Jean-Claude, ESCALIER Fernand, JOST Florence, JOUANNO Christine, LAFAGE Sylvie, ANGELY Jacques, BOURDIER Christian, DUVAL Viviane, PAQUIER Didier, FROMENTIER Jacky, LAMOUREUX Bernard, LAVIGNAC Marie-Claude, DELFAUT Jean-Claude, CIRA Gilles, COUTAREL Patrick, NEBOUT Janine, CONDOT Delphine, VIANDON Raymond, LABRO Pascal, THIBEAU Daniel, AMBLEVERT David, GAUTHIER Bernard, CHANTEGREL Geneviève, FAURE Charles, VARLIETTE Joëlle, DE MIRAS Gérard, HARDY Robert, GAUTHIER Pierre, BOUCHON Bernard, ZARIOUH Nadia, QUEBEC Christophe.

Excusés : RAYNAUD François

Objet : Election du 9ème vice-Président

Le Conseil Communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des Vice-Présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les Vice-Présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

DÉCIDE

- De proclamer **Monsieur Patrice PAULETTO**, conseiller communautaire, élu 9ème Vice-Président de la Communauté de Communes Castillon-Pujols en charge du **Schéma de Mutualisation Intercommunal** et le déclare installé.

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTILLON/PUJOLS**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Président

Jacques BREILLAT



Pour copie conforme



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTILLON/PUJOLS
N°DE_2022_101**

Le 09 novembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux et le neuf novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castillon-Pujols, régulièrement convoqué, s'est réuni à CASTILLON-LA-BATAILLE, sous la présidence de Monsieur le Président, Jacques BREILLAT.

Date de convocation : 27/10/2022

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 45

Nombre de suffrages exprimés : pour : 38, contre : 2, abstention : 6

Procurations : GEROMIN Michel par PAULETTO Patrice

Présents : BREILLAT Jacques, DELONGEAS Jean-Claude, POIVERT Liliane, FALGUEYRET François, FAURE Marie-Christine, MOMBOUCHER Ghislaine, DUDON Bernard, BLANC Thierry, PAULETTO Patrice, NOMPEIX Claude, QUEBEC Pascale, NICOINE Eric, MAUGEY Serge, BRIMALDI Philippe, DUCOUSSO Jean-Claude, ESCALIER Fernand, JOST Florence, JOUANNO Christine, LAFAGE Sylvie, ANGELY Jacques, BOURDIER Christian, DUVAL Viviane, PAQUIER Didier, FROMENTIER Jacky, LAMOUREUX Bernard, LAVIGNAC Marie-Claude, DELFAUT Jean-Claude, CIRA Gilles, COUTAREL Patrick, NEBOUT Janine, CONDOT Delphine, VIANDON Raymond, LABRO Pascal, THIBEAU Daniel, AMBLEVERT David, GAUTHIER Bernard, CHANTEGREL Geneviève, FAURE Charles, VARLIETTE Joëlle, DE MIRAS Gérard, HARDY Robert, GAUTHIER Pierre, BOUCHON Bernard, ZARIOUH Nadia, QUEBEC Christophe.

Excusés : RAYNAUD François

Objet : Election du 1er conseiller communautaire délégué

Le Conseil Communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des conseillers communautaires délégués annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les conseillers communautaires délégués doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

DÉCIDE

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTILLON/PUJOLS**

- De proclamer **Monsieur Jean-Claude DUCOUSSO**, conseiller communautaire de la Communauté de Communes Castillon-Pujols délégué aux questions relatives à l'**Attractivité Touristique**.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Président

Jacques BREILLAT



Pour copie conforme

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CASTILLON/PUJOLS
N°DE_2022_102**

Le 09 novembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux et le neuf novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castillon-Pujols, régulièrement convoqué, s'est réuni à CASTILLON-LA-BATAILLE, sous la présidence de Monsieur le Président, Jacques BREILLAT.

Date de convocation : 27/10/2022

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 45

Nombre de suffrages exprimés : pour : 41, contre : 2, abstention : 3

Procurations : GEROMIN Michel par PAULETTO Patrice

Présents : BREILLAT Jacques, DELONGEAS Jean-Claude, POIVERT Liliane, FALGUEYRET François, FAURE Marie-Christine, MOMBOUCHER Ghislaine, DUDON Bernard, BLANC Thierry, PAULETTO Patrice, NOMPEIX Claude, QUEBEC Pascale, NICOINE Eric, MAUGEY Serge, BRIMALDI Philippe, DUCOUSSO Jean-Claude, ESCALIER Fernand, JOST Florence, JOUANNO Christine, LAFAGE Sylvie, ANGELY Jacques, BOURDIER Christian, DUVAL Viviane, PAQUIER Didier, FROMENTIER Jacky, LAMOUREUX Bernard, LAVIGNAC Marie-Claude, DELFAUT Jean-Claude, CIRA Gilles, COUTAREL Patrick, NEBOUT Janine, CONDOT Delphine, VIANDON Raymond, LABRO Pascal, THIBEAU Daniel, AMBLEVERT David, GAUTHIER Bernard, CHANTEGREL Geneviève, FAURE Charles, VARLIETTE Joëlle, DE MIRAS Gérard, HARDY Robert, GAUTHIER Pierre, BOUCHON Bernard, ZARIOUH Nadia, QUEBEC Christophe.

Excusés : RAYNAUD François

Objet : Election du 2ème conseiller communautaire délégué

Le Conseil Communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des conseillers communautaires annexés à la présente délibération ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des conseillers communautaires délégués annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les conseillers communautaires délégués doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

DÉCIDE

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTILLON/PUJOLS**

- De proclamer **Monsieur Pascal LABRO**, conseiller communautaire de la Communauté de Communes Castillon-Pujols délégué aux questions relatives aux **Infrastructures Numériques et la Mobilité**.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Président

Jacques BREILLAT



Pour copie conforme